

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT (See original solicitation
document.)

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - Business and PM Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation G7898-130001/B	Amendment No. - N° modif. 013
Client Reference No. - N° de référence du client G7898-130001	Date 2014-03-28
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-380-26890	
File No. - N° de dossier 380zm.G7898-130001	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-11	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cook, Gail	Buyer Id - Id de l'acheteur 380zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2591 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: EMPLOYMENT AND SOCIAL DEVELOPMENT CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 013

La présente modification vise à modifier la DP et à répondre aux questions des soumissionnaires.

MODIFICATIONS À LA DP :

1. À la pièce jointe, « 4.1 » Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 1 – Services à l'entreprise, 1.2 Soumissionnaire – critères cotés, R3 :

Supprimer : C3 en entier

Insérer :

C3	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer ses capacités de maître à penser dans la gestion globale de projets au sein du gouvernement du Canada ou d'un autre gouvernement national ou provincial, ou par l'entremise du Project Management Institute (PMI) ou de la certification PRINCE2 de l'Office of Government commerce (OGC), au moyen des activités suivantes :</p> <p>L'élaboration de livres blancs publiés;</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'élaboration de livres blancs publiés; 2. La production de normes industrielles qui sont adoptées et encouragées par le PMI ou PRINCE2, ou des normes industrielles acceptées; 3. La réalisation d'activités dans des disciplines pratiques précises comme la gestion du risque, la gestion du changement, la gestion du rendement, les conseils en matière de sécurité des TI (ITSG-33) ou l'équivalent; 4. La contribution à la création de disciplines pertinentes de gestion de projets dont le PMI ou PRINCE2 font la promotion (domaines de connaissance du PMI ou principes de PRINCE2 ou pratiques exemplaires); 5. La présentation d'exposés lors de conférences sur la gestion de projets portant sur les domaines de connaissance du PMI ou les principes de PRINCE2 ou les pratiques exemplaires ou l'orientation future de la gestion de projets et les tendances en matière de gestion de projets ou les pratiques; 6. La publication dans des revues d'articles sur la gestion de projets (domaines de connaissance du PMI ou principes de 	3	1 point par activité
----	---	---	----------------------

<p>PRINCE2 ou pratiques exemplaires ou orientation future de la gestion de projets et tendances en matière de gestion de projets);</p> <p>7. La fourniture de formation officielle relative à la certification en gestion de projets (certifications du PMI ou de l'OGC);</p> <p>8. Être un bénévole actif (en cours), (et non seulement un membre) au sein de la collectivité de pratiques sur la gestion de projets. Par exemple, être bénévole au sein de la section communautaire du PMI ou de la collectivité de pratiques du PMI (anciennement des groupes d'intérêts particuliers).</p> <p>L'expérience doit avoir été acquise avant janvier 2014 et dans le cas du n° 8, la participation doit être continue. Les livres blancs, les articles de revues, les allocutions décrites ci-dessus doivent avoir été réalisés au cours des sept dernières années par un organe directeur ou un groupe de pratique digne de foi. Les soumissionnaires devraient démontrer qu'ils satisfont à n'importe laquelle de ces exigences. Il n'est pas nécessaire que l'expérience soit propre à un projet, elle pourrait faire partie des activités normales de l'organisation. Par exemple, l'occasion de prendre la parole lors d'une conférence. Il ne s'agit pas d'un projet, mais cette activité est pertinente pour satisfaire à ce critère.</p> <p>Le maximum de trois points serait accordé pour la participation à trois des huit activités.</p>		
--	--	--

2. À la pièce jointe, « 4.1 » Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 2 –Services de gestion de projets, 1.2 Soumissionnaire – critères cotés, R3 :

Supprimer : C3 en entier

Insérer :

C3	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer ses capacités de maître à penser dans la gestion globale de projets au sein du gouvernement du Canada ou d'un autre gouvernement national ou provincial, ou par l'entremise du Project Management Institute (PMI) ou de la certification PRINCE2 de l'Office of Government commerce (OGC), au moyen des activités suivantes :</p> <p>L'élaboration de livres blancs publiés;</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'élaboration de livres blancs publiés; 2. La production de normes industrielles qui sont adoptées et encouragées par le PMI ou PRINCE2, ou des normes industrielles acceptées; 3. La réalisation d'activités dans des disciplines pratiques précises comme la gestion du risque, la gestion du changement, la gestion du rendement, les conseils en matière de sécurité des TI (ITSG-33) ou l'équivalent; 4. La contribution à la création de disciplines pertinentes de gestion de projets dont le PMI ou PRINCE2 font la promotion (domaines de connaissance du PMI ou principes de PRINCE2 ou pratiques exemplaires); 5. La présentation d'exposés lors de conférences sur la gestion de projets portant sur les domaines de connaissance du PMI ou les principes de PRINCE2 ou les pratiques exemplaires ou l'orientation future de la gestion de projets et les tendances en matière de gestion de projets ou les pratiques; 6. La publication dans des revues d'articles sur la gestion de projets (domaines de connaissance du PMI ou principes de PRINCE2 ou pratiques exemplaires ou orientation future de la gestion de projets et tendances en matière de gestion de projets); 7. La fourniture de formation officielle relative à la certification en gestion de projets (certifications du PMI ou de l'OGC); 	3	1 point par activité
----	--	---	----------------------

8. Être un bénévole actif (en cours), (et non seulement un membre) au sein de la collectivité de pratiques sur la gestion de projets. Par exemple, être bénévole au sein de la section communautaire du PMI ou de la collectivité de pratiques du PMI (anciennement des groupes d'intérêts particuliers).

L'expérience doit avoir été acquise avant janvier 2014 et dans le cas du n° 8, la participation doit être continue. Les livres blancs, les articles de revues, les allocutions décrites ci-dessus doivent avoir été réalisés au cours des sept dernières années par un organe directeur ou un groupe de pratique digne de foi. Les soumissionnaires devraient démontrer qu'ils satisfont à n'importe laquelle de ces exigences. Il n'est pas nécessaire que l'expérience soit propre à un projet, elle pourrait faire partie des activités normales de l'organisation. Par exemple, l'occasion de prendre la parole lors d'une conférence. Il ne s'agit pas d'un projet, mais cette activité est pertinente pour satisfaire à ce critère.

Le maximum de trois points serait accordé pour la participation à trois des huit activités.

QUESTIONS ET RÉPONSES

REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : Les questions doivent être soumises au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les questions reçues après cette date ne seront pas acceptées.

- Q88 Selon le critère obligatoire de l'entreprise, une référence doit être fournie. Cependant, le critère coté exige seulement une démonstration. Nous comprenons qu'il n'y a aucune exigence selon laquelle il faut fournir des références de clients pour les 7 projets demandés dans le tableau coté. Veuillez confirmer.
- R88 Cela est confirmé. Veuillez vous reporter à la réponse R61 de la modification n° 007.
- Q89. Dans les tableaux des exigences de l'entreprise : Sauf s'il est indiqué que les projets soumis relativement aux critères cotés doivent être « en sus » de ceux soumis relativement au tableau des exigences obligatoires, nous supposons qu'en ce qui concerne toutes les autres exigences, les soumissionnaires peuvent indiquer le même projet pour différentes exigences, selon le cas. Par exemple : les projets soumis pour satisfaire au critère C2 peuvent-ils être soumis pour satisfaire au critère C1, étant donné qu'ils sont pertinents aux deux critères? Est-ce que les projets soumis pour satisfaire aux critères O2 et O4 peuvent également être soumis pour satisfaire au critère C1 s'ils sont pertinents et conformément au critère C1? Veuillez fournir des précisions.
- R89 Cela est confirmé.
- Q90 Selon la formulation de la modification n° 009, il n'y a que deux façons d'obtenir des points au critère C3 : « l'élaboration de livres blancs » et « la production de normes industrielles ». Même si ce dernier devait être interprété comme influençant l'élaboration de normes de l'industrie, il ne s'agit certainement pas des deux seules façons démontrer les capacités de maître à penser. La formulation actuelle exclue, par exemple, les allocutions, les articles de revues, les livres, les activités pédagogiques, l'élaboration et l'application de processus d'entreprise et de nombreuses autres contributions.
- De plus, le fait que ce critère soit si restrictif à cette date tardive pourrait faire en sorte que le processus complet d'approvisionnement soit perçu comme étant inéquitable et très contraignant. Veuillez envisager de supprimer la modification n° 009.
- Peu importe votre décision, nous avons mis notre processus de proposition en suspend en raison de la modification n° 009. Si vous décidez de supprimer la modification n° 009, veuillez reporter la date de clôture d'une semaine. Si vous décidez de modifier la modification n° 009, veuillez reporter la date de clôture de quatre semaines.
- R90 Le soumissionnaire devrait démontrer ses capacités de maître à penser dans la gestion globale de projets au sein du gouvernement du Canada ou d'un autre gouvernement national ou provincial, ou par l'entremise du Project Management Institute (PMI) ou de la certification PRINCE2 de l'Office of Government commerce (OGC), au moyen des activités suivantes :
1. L'élaboration de livres blancs publiés;
 2. La production de normes industrielles qui sont adoptées et encouragées par le PMI ou PRINCE2, ou des normes industrielles acceptées (voir la réponse R85 de la modification n° 009);

3. La réalisation d'activités dans des disciplines pratiques précises comme la gestion du risque, la gestion du changement, la gestion du rendement, les conseils en matière de sécurité des TI (ITSG-33) ou l'équivalent;
4. La contribution à la création de disciplines pertinentes de gestion de projets dont le PMI ou PRINCE2 font la promotion (domaines de connaissance du PMI ou principes de PRINCE2 ou pratiques exemplaires);
5. La présentation d'exposés lors de conférences sur la gestion de projets portant sur les domaines de connaissance du PMI ou les principes de PRINCE2 ou les pratiques exemplaires ou l'orientation future de la gestion de projets et les tendances en matière de gestion de projets ou les pratiques;
6. La publication dans des revues d'articles sur la gestion de projets (domaines de connaissance du PMI ou principes de PRINCE2 ou pratiques exemplaires ou orientation future de la gestion de projets et tendances en matière de gestion de projets);
7. La fourniture de formation officielle relative à la certification en gestion de projets (certifications du PMI ou de l'OGC);
8. Être un bénévole actif (en cours), (et non seulement un membre) au sein de la collectivité de pratiques sur la gestion de projets. Par exemple, être bénévole au sein de la section communautaire du PMI ou de la collectivité de pratiques du PMI (anciennement des groupes d'intérêts particuliers).

L'expérience doit avoir été acquise avant janvier 2014 et dans le cas du n° 8, la participation doit être continue. Les livres blancs, les articles de revues, les allocutions décrites ci-dessus doivent avoir été réalisés au cours des sept dernières années par un organe directeur ou un groupe de pratique digne de foi. Les soumissionnaires devraient démontrer qu'ils satisfont à n'importe laquelle de ces exigences. Il n'est pas nécessaire que l'expérience soit propre à un projet, elle pourrait faire partie des activités normales de l'organisation. Par exemple, l'occasion de prendre la parole lors d'une conférence. Il ne s'agit pas d'un projet, mais cette activité est pertinente pour satisfaire à ce critère.

Le maximum de trois points serait accordé pour la participation à trois des huit activités.

La date de clôture des soumissions est reportée au 11 avril 2014.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.

NOTA : UNE SOUMISSION DÉJÀ ENVOYÉE PEUT ÊTRE MODIFIÉE AVANT LA DATE DE CLÔTURE. TOUTE CORRESPONDANCE APPORTANT DES MODIFICATIONS DOIT INDIQUER LE NUMÉRO DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER ET LA DATE DE CLÔTURE ET DOIT ÊTRE ADRESSÉE À :

**RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA
PLACE DU PORTAGE, PHASE III
HALL PRINCIPAL, PIÈCE 0A1
11, RUE LAURIER
GATINEAU (QUÉBEC) K1A 0S5**